

Actualités de l'ORMR : rappels concernant l'obligation de réguler la température et le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels de l'ORMR (13 juin 2024)

Pour rester au frais cet été : rappel de l'obligation de réguler la température

Alors que la saison estivale approche et que le risque de canicules augmente, l'ORMR aimerait rappeler aux titulaires de permis/exploitants leurs obligations énoncées dans le [Règl. de l'Ont. 166/11 \(art. 16\)](#), consistant à veiller à ce qu'une procédure soit en place pour faire face aux conditions météorologiques entraînant une chaleur extrême, afin d'assurer la sécurité des résidents. Les titulaires de permis/exploitants sont tenus de veiller à ce que des mesures soient prises en temps opportun pour remédier aux variations extrêmes de température dans la maison.

Comme indiqué dans le [Règl. de l'Ont. 166/11 \(art. 19\)](#), les maisons de retraite agréées qui sont dotées d'une installation de climatisation ou qui mettent des appareils ou du matériel de climatisation (comme des ventilateurs) à la disposition des résidents doivent veiller à ce qu'un programme d'entretien soit en place au sein de l'établissement afin de vérifier que l'installation et/ou le matériel sont maintenus en bon état de marche.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à info@rhra.ca ou composer le 1 855 275-7472.

Prix d'excellence aux résidents exceptionnels : proposez une candidature dès aujourd'hui!

Il est toujours temps de nommer une résidente ou un résident remarquable vivant dans votre maison de retraite agréée. L'ORMR accepte les candidatures pour l'édition annuelle du Prix d'excellence aux résidents exceptionnels jusqu'au **mercredi 31 juillet 2024**. Ce prix annuel récompense une résidente ou un résident qui a significativement amélioré la qualité de vie des autres résidents et des membres de la communauté. Les titulaires de permis/exploitants et les membres du personnel des maisons de retraite sont encouragés à proposer des candidatures dans le cadre du prix afin de célébrer une résidente ou un résident d'exception et de saluer ses contributions.

Si vous connaissez une résidente ou un résident qui a changé la vie de ses semblables et de sa communauté, [déposez votre formulaire de mise en candidature pour le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels](#).

Si vous avez des questions, ou aimeriez proposer une candidature par courriel, communiquez avec nous à l'adresse communications@rhra.ca.